

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)**

Rejeté

**AMENDEMENT****N ° 1346**

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 3, après le mot :

« « proposent » »,

insérer les mots :

« après la première occurrence du mot : « stages » , est inséré le mot : « rémunérés » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous proposons de rémunérer les stages de formations proposés aux chef-fe-s d'entreprises : l'argument principal opposé par le gouvernement pour les rendre facultatifs est en effet que "les stages font perdre du temps, et que le temps c'est de l'argent".

Nous considérons que ces stages ont toute leur utilité, et que par conséquent, afin de ne pas faire perdre d'argent aux chef-fe-s d'entreprise, il est possible de faire de ces stages des formations rémunérées - par la mise en place d'une solidarité entre entrepreneur-se-s expérimenté-e-s à l'égard des nouveaux et nouvelles chef-fe-s d'entreprise.